

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 31 MAI 2013

Délibérations n°01 à 10

Date de convocation : 24/05/2013

Date d'affichage : 03/06/2013

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'an deux mille treize, le trente et un du mois de mai, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 24 mai 2013.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, DELAMARCHE, FALLOT, FRANCHI, ODRION, REYNOUD, SAUGET, TRESOR, VUILLEMOT.

ABSENTS : Madame Annick MOUILLET, Monsieur Benoît COURTOIS.

PROCURATION : Monsieur Benoît BOURTOIS a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 28 mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 28 mars 2013.

2/ GRATUITÉ SCOLAIRE 2013-2014 (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey participe à la gratuité scolaire pour les enfants scolarisés au collège Gérôme.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette opération.

De plus, en application du principe de gratuité scolaire 2013-2014, Monsieur le Maire propose de reconduire l'attribution de bons d'achats aux élèves non scolarisés au Collège Gérôme.

Monsieur Patrice MANTION ne prend pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENOUVELLE la gratuité scolaire avec le collège Gérôme pour les enfants de Pusey pour la rentrée 2013-2014 ;

DELIVRE un bon d'achat par enfant scolarisé de la sixième jusqu'à 16 ans ;

FIXE à 20 €uros le montant du bon d'achat ;

DESIGNE trois commerçants chez qui les bons d'achat au titre de la gratuité scolaire 2013-2014 seront utilisables :

- L'Habillement du Professionnel, « Le Rialto », rue des Bains à Vesoul ;
- Centre E. Leclerc Zone Oasis à Pusey ;
- Burologia Zone Technologia à Vesoul.

3/ RENTRÉE SCOLAIRE 2013-2014 : FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARISATION (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey fait partie du R.P.I. de Pusey-Charmoille-Pusy et Epenoux et qu'à ce titre, les 3 communes mettent en commun les moyens pour accueillir leurs enfants pour les classes de maternelles et primaires. Des conventions déterminent les modalités de répartitions financières entre les 3 communes.

De plus, au sien de la C.A.V., il a été entendu que les communes membres ne factureraient aucun frais de scolarisation entre elles en cas de scolarisation hors commune de domicile.

Néanmoins, si la capacité d'accueil le permet et que les conditions réglementaires sont réunies, la commune de Pusey peut recevoir des enfants hors R.P.I et hors C.A.V. et facturer les frais de fonctionnement liés à la scolarisation des enfants entrant en maternelle ou en primaire. Cette facturation est à établir à la commune de résidence ou aux représentants légaux de l'enfant conformément aux dispositions légales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE au titre des frais de fonctionnement de scolarisation des enfants hors R.P.I. et hors C.A.V. pour l'année scolaire 2013-2014 à :

- 1 150,00 €uros pour un enfant scolarisé en classe maternelle ;
- 600,00 €uros pour un enfant scolarisé en classe primaire.

4/ ÉCOLE DE PUSEY : SUBVENTION SCOLAIRE 2012-2013 « PISCINE SCOLAIRE » (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame SAÏDI Directrice du R.P.I..

Cette demande concerne l'activité « Piscine Scolaire » pour l'année scolaire 2012-2013 :

- Pour cette activité, à hauteur de 652,80 €uros pour les 17 enfants de Pusey scolarisés à Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 652,80 €uros à la coopérative scolaire primaire de Pusey pour les élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusey pour l'activité « Piscine Scolaire » (crédits budgétaires 657482 inscrits au Budget Primitif 2013).

5/ MICRO-CRÈCHE COMMUNALE : CONVENTION DE GESTION DE LA STRUCTURE – AVENANT N°04 (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé par délibération n°03 en date du 25 février 2012 les termes de la convention d'objectifs pour la gestion de la Micro-Crèche communale ainsi que l'avenant n°01 relatif aux modalités de fonctionnement et l'avenant n°02 relatif au financement de la structure pour l'année 2011 proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

L'avenant n°03 relatif au financement de la structure pour l'année 2012 proposés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales avait été validé par le Conseil Municipal de Pusey par délibération n°05 du 10 Mai 2012.

Le bilan financier de l'exercice 2012 est le suivant :

Année 2012	Prévisionnel	Réalisé
Subvention communale	10 393,00 €	11 061,91 €
dont		
1 ^{er} acompte	3 117,90 €	3 117,90 €
2 ^{ème} acompte	3 117,90 €	3 117,90 €
solde	4 157,20 €	4 826,11 €

Il convient donc de valider le budget prévisionnel 2013 de la structure présenté par Familles Rurales et ce, dans le respect de l'article 8 de la dite convention :

« La commune s'engage, au regard du budget présenté par la fédération, à apporter sa participation sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle. La commune a opté pour la présentation budgétaire annuelle avec un taux de remplissage de 60 % avec une participation financière des familles fixée à 6 euros de l'heure.

Un acompte de 30 % est demandé au démarrage de l'activité (en avril) et un acompte de 30 % supplémentaire sera demandé en septembre. La régularisation sera faite l'année suivante à partir des heures effectives et sur présentation du compte d'exploitation. Le taux de remplissage est réactualisé tous les ans. »

Pour 2013, la participation prévisionnelle de la Commune de Pusey s'élève à 11 936,00 €uros avec versement de 2 avances de 30 % (15/06/2013 et 15/09/2013) et une avance de 20 % (15/12/2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le bilan d'exploitation 2012 et le bilan prévisionnel d'exploitation 2013 de la Micro-Crèche communale tels que présentés par la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°04 relatif au financement de la structure pour l'année 2013 avec la Fédération Départementale de Haute-Saône des Familles Rurales.

6/ ÉCOLE DE MUSIQUE : BAIL DE LOCATION (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°04 du 28 Juin 2012, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2012, avec les gérants de l'« École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 €uros (hors charges).

L'échéance du bail étant proche, le Conseil Municipal de Pusey est amené à se prononcer sur la suite à donner sur ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2013, avec les gérants de l' « École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 €uros (hors charges).

7/ ÉCOLE DE MUSIQUE : ANNULATION DE TITRES (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°05 du 30 Août 2011, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2011, avec les gérants de l' « École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 €uros (hors charges).

Or, le bail a été signé courant octobre 2011 avec les gérants de l' « École de Musique ». De fait, le recouvrement du nouveau loyer de 240,00 €uros en lieu et place de celui à 80 €uros n'a pu être « exécutoire » au 1^{er} septembre 2011.

Il convient donc d'annuler les titres correspondant aux loyers de septembre et d'octobre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'annulation des loyers demandés auprès des gérants de l' « École de Musique » pour les mois de septembre (titre 409) et d'octobre (titre 410) de l'année 2011 à hauteur de $240 - 80 = 160$ €uros chacun.

8/ LOTISSEMENT DES BLEUETS : VOIRIE - CHOIX DE L'ENTREPRISE ADJUDICATRICE (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°02 en date du 24 Janvier 2013, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation et à signer le marché pour les travaux afférents à l'aménagement de voirie du « Lotissement des Bleuets ».

La consultation a été faite et la Commission Communale MAPA avec le soutien du maître d'œuvre pour cette opération – Ingénierie 70 – a statué sur les offres remises.

Monsieur Christophe TRESOR ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du choix fait pour l'opération ci-dessus référencée :

- Entreprise retenue : SAS BONNEFOY
- Montant estimatif HT du marché : 134 614,50 €

comme offre économiquement la plus avantageuse.

9/ SITA FD : MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SITE (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône n°580 en date du 17 avril 2013 modifiant certaines conditions d'exploitation fixées par arrêté préfectoral n°1154 du 14/05/2009 imposées à SITA FD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'arrêté préfectoral n°580 du 17/04/2013 modifiant certaines conditions d'exploitation fixées par arrêté préfectoral n°1154 du 14/05/2009 imposées à SITA FD.

10/ C.A.V. : MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE AVEC L'INTÉGRATION DE LA COMMUNE ISOLÉE DE CHARMOILLE (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet de la Haute-Saône a décidé, par arrêté préfectoral n°741 en date du 13 Mai 2013, de modifier le périmètre de la C.A.V. en intégrant la commune isolée de Charmoille conformément à la décision prise en date du 23 Décembre 2011 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et à l'arrêté préfectoral n°632 du 03 Avril 2012.

En résumé, à compter du 1er Janvier 2014 la Commune de Charmoille intègre la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Vesoul portant sur l'intégration de la Commune isolée de Charmoille à compter du 1^{er} Janvier 2014.

12/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Rue Gustave Courtois – GrDF :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que GrDF avait remplacé la canalisation de gaz depuis la Mairie jusqu'à la Route de Pusy.

Or, les travaux de réfection de voirie n'étaient pas satisfaisants.

GrDF vient d'informer Monsieur le Maire de la reprise de la voirie sur le secteur concerné.

- **OASIS III :**

L'Est Républicain dans son édition du 27 Mai 2013, publiait un article sur la zone Oasis III et un problème sur les travaux.

Monsieur le Maire tient à préciser que ce sont les travaux de plateformage de la zone Oasis III qui débiteront en octobre 2013 et non pas ceux de la zone elle-même.

- **Bretelle accès RN 19 :**

Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur Pierre CLERC, ont assisté à une réunion en Préfecture en date du 16 Mai 2013.

Lors de cette réunion, la décision a été prise par le Conseil Général de la Haute-Saône de réaliser la bretelle de sortie « Giratoire Bricomarché – RN 19 ».

Les travaux doivent débiter cet automne 2013 pour une livraison de la bretelle au 1^{er} décembre 2013.

Cette bretelle sera financée par des partenaires privés.

Dans le cadre de ces travaux, la Commune de Pusey devra céder une partie de ces terrains nécessaires à cette bretelle et permettre la compensation des zones humides et des zones PPRI.

- **Liaison Oasis-Technologia :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette liaison est désormais inscrite dans le projet de P.L.U. de la C.A.V..

Ce nouveau P.L.U. sera soumis aux délibérations des conseillers communautaires lors de la séance plénière du 10 Juin 2013.

- **Lotissement du Mont Chanois :**

Monsieur CLERC informe l'Assemblée qu'il a rencontré le SIED 70 pour l'enfouissement des lignes et la mise en place de l'éclairage public dans le cadre de la rénovation du lotissement « Le Mont Chanois ».

Le chiffrage devra parvenir courant juin 2013.

Concernant l'éclairage public, il sera du type « Lotissement des Bleuets » mais inversé par rapport à actuellement.

À la vue de ces éléments, les travaux pourront se faire en 2014.

- **Lotissement Vichard :**

Monsieur le Maire souhaite que ce lotissement s'achève rapidement.

Courant juin 2013, prise de rendez-vous avec les entreprises, pour réaliser l'achèvement total d'ici à fin 2013.

- **Terrain de pétanque :**

Monsieur le Maire a été sollicité pour la réalisation d'un terrain de pétanque.

L'emplacement est à trouver.

- **École :**

Madame MOINOT informe l'Assemblée que Madame PAUTHIER va quitter le R.P.I. à l'issue de l'année scolaire 2012-2013.

- **Abri-Poubelle Salle Polyvalente :**

Monsieur FRANCHI informe l'Assemblée que les travaux ne vont pas tarder à commencer.

- **Affouage :**

Monsieur REYNOUD informe l'Assemblée que dans le cadre de l'affouage 2012-2013, 186,50 stères de bois ont été faits.

- **Rue de la Maison du Berger :**

Monsieur ODRION informe l'Assemblée que le trottoir au droit du transformateur est à refaire.

Monsieur CLERC s'occupe de ce dossier.

- **Plantations communales :**

Madame FALLOT informe l'Assemblée qu'elles ont pris un peu de retard lié au temps.

- **Associations :**

Monsieur MANTION réunira l'ensemble des associations communales le 25 juin 2013 pour une mise au point des différentes activités.

- **Cours informatiques :**

Ils reprendront en septembre 2013, et ce, avec toujours Emmanuel CHOFFAT aux commandes.

- **Site internet :**

Monsieur MANTION fait part à l'Assemblée de la fréquentation de pusey.fr : 32 visites par jour contre 20 l'an dernier.

- **Chemin de Germinéy :**

Monsieur CLERC informe l'Assemblée que les travaux prévus ont été réalisés. Reste le balisage de la piste piétonne à réaliser par les Services Techniques Municipaux.

- **Balayeuse :**

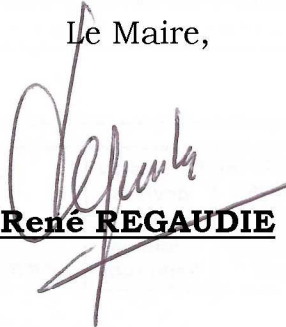
Elle passera sur l'ensemble des voies communales les 06 et 07 juin 2013.

- **Maison Médicale :**

Le dossier avance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 01.

Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT